



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-038

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2018

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2018-04-18-001 - Arrêté délégation signature Brigitte DELTEIL 18 04 2018 (4 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2018-04-18-001

Arrêté délégation signature Brigitte DELTEIL 18 04 2018

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Brigitte DELTEIL, Directrice des élections, de l'immigration et de l'intégration



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Arrêté préfectoral
portant délégation de signature

à

Mme Brigitte DELTEIL
Directrice des élections, de l'immigration et de l'intégration

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur du 28 mars 2017 sur les délégations de signature des préfets ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2017 portant délégation de signature à Mme Martine CHAMPAIN, chef du bureau des étrangers ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2017 portant délégation de signature à M. Bruno BOURREAU, chef du bureau des élections et de l'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2017 portant délégation de signature à Mme Sonia CARQUAUD, chef du bureau des usagers de la route par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2018 fixant l'organisation des services de la préfecture des Deux-Sèvres et des sous-préfectures de Bressuire et de Parthenay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 février 2018 portant délégation de signature à Mme Brigitte DELTEIL, directrice des élections, de l'immigration et de l'intégration ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Brigitte DELTEIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des élections, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer ou de viser, dans le cadre de ses attributions et compétences :

. / ...

- les lettres et la correspondance courantes de l'ensemble des bureaux de la direction des élections, de l'immigration et de l'intégration,
- les ordres de mission, pour les déplacements des agents placés sous son autorité;
- à l'occasion de la représentation de l'État en justice, les expéditions des décisions de justice rendues lors des audiences.

- ainsi que les documents suivants, relevant :

➤ du bureau des élections et de l'administration générale :

1- Élections

- les instructions aux maires d'usage courant relatives à l'organisation des élections
- Les récépissés de déclarations de candidatures aux élections politiques ou professionnelles et ceux des mandataires financiers ;
- L'acceptation des devis et les engagements juridiques, constatation de service fait et ordre à payer relatifs aux opérations électorales imputées sur le BOP 232 dans la limite de 5000 €, à l'exception de la rémunération des personnels ;

2- Administration générale :

- les récépissés de déclaration d'une demande d'agrément d'un garde particulier et autres agréments
- Les attestations de délivrance initiale de permis de chasser ;
- Les certificats d'acquisition de produits explosifs ;
- Les récépissés de dépôt des dossiers de vidéo protection ;
- Les récépissés des déclarations effectuées en application de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 au sujet du service militaire des ressortissants algériens ;
- Les attestations provisoires et les récépissés relatifs aux revendeurs d'objets mobiliers ;
- Les récépissés de déclarations de manifestations sportives motorisées ou non motorisées ;
- Les autorisations d'inhumation chez les particuliers, les autorisations de transport de corps à l'étranger et les autorisations d'inhumation ou crémation en dehors du délai légal ;
- Les demandes d'inscription d'opposition de sortie du territoire d'un mineur ;
- Les titres de voyage ;
- Les courriers relatifs aux demandes de renseignement pour l'établissement des passeports, des cartes nationales d'identité, des certificats d'immatriculation des véhicules et ceux relatifs aux réquisitions judiciaires ;
- les fiches d'identification des véhicules ;
- les inscriptions et radiations d'inscription de gage;

➤ du bureau de l'immigration :

- les autorisations provisoires de séjour ;
- la délivrance des titres de séjour des étrangers ;
- les récépissés de demande de titres de séjour des étrangers ;
- les récépissés de demande de carte de séjour ;
- les visas de retour pour les étrangers et les prolongations de visas ;
- les titres de voyage pour les réfugiés ;
- les titres d'identité républicains pour les étrangers mineurs nés en France ;
- les documents de circulation pour les mineurs nés à l'étranger ;
- les documents de voyage collectif pour mineurs étrangers ;
- les cartes de commerçant étranger ;
- la légalisation de signature ;
- les convocations ;
- les attestations de complétude ou incomplétude, les attestations de dépôt sécurisées ou les lettres de rejet des demandes d'échange de permis étranger

➤ de la plateforme interdépartementale d'instruction des demandes de naturalisation :

- Dans le cadre des demandes de naturalisation par décret et par déclaration, tous les courriers relatifs à l'instruction de celles-ci, à l'exception des avis et lettres à l'administration centrale ;
- les courriers de mise en demeure de complétude du dossier, les invitations aux cérémonies de naturalisation des naturalisés, les récépissés de dépôt de dossier de demande de naturalisation, les déclarations de nationalité, les attestations de communauté de vie (déclarations de nationalité par mariage).

Toutefois, cette délégation de signature ne s'applique pas aux actes réglementaires, aux courriers officiels (ministres, parlementaires, élus locaux) et à la correspondance comportant décisions ou instructions générales.

Article 2 : Sous l'autorité de Mme Brigitte DELTEIL, délégation est donnée pour signer ou viser les mêmes documents cités à l'article 1er du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires désignés ci-après :

- * M. Bruno BOURREAU, attaché principal, chef du bureau des élections et de l'administration générale et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOURREAU, délégation de signature est donnée à Mme Annie AIMÉ, attachée, adjointe au chef de bureau des élections et de l'administration générale,
- * Mme Martine CHAMPAIN, attachée principale, chef du bureau de l'immigration et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CHAMPAIN, délégation de signature est donnée à M. Ludovic ROBERT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la chef de bureau de l'immigration,
- * Mme Michèle DELAVault, attachée, responsable de la plateforme interdépartementale des demandes de naturalisation et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle DELAVault, délégation de signature est donnée à Mme Anne RENAUDIN, adjointe à la responsable de la plateforme interdépartementale des demandes de naturalisation.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Brigitte DELTEIL et d'un ou plusieurs chefs de bureau de la direction et de leurs adjoints, la délégation de signature conférée à ces derniers sera exercée par le chef de bureau présent.

Article 4 : Le présent arrêté emporte abrogation des arrêtés préfectoraux du 2 février 2018 et du 30 août 2017 visés ci-dessus, portant délégation de signature à Mme Brigitte DELTEIL, M. Bruno BOURREAU, Mme Martine CHAMPAIN, et Mme Sonia CARQUAUD.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 18 AVR. 2018


Isabelle DAVID

